

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2020

Présents : MM. Michel CUNY, James RAYMOND, Viviane PIVOIN, Pascal TOULISSE, Viviane ZORZOLI, Yvelise BLANCHIER, Alain BOYALS, Florence CHABANNE, Frédéric DAURIAT, Pascal LÉGER, Ginette MASSIGNAC, Jacky MICHELET, Karine NICOULAUD, Éric PLATEVOËT, Ophélie RIVIÈRE

Excusées : Claudine CONSTANT, Nathalie PRIORET,

Secrétaire de séance : Florence CHABANNE

Le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2019 est approuvé.

Assurance du personnel : habilitation donnée au centre de gestion

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance du personnel mutualisé, géré par le centre de gestion de la Charente, le contrat en cours auquel adhère la commune prend fin le 31/12/2020. Il s'agit d'autoriser le centre de gestion à lancer une consultation pour la prochaine période, la commune restant libre d'adhérer ou non au groupement si les conditions proposées par l'assureur retenu ne lui conviennent pas.

Les élus approuvent.

Convention de passage au profit du SDEG – Chez Pichon

Monsieur le Maire rappelle le contenu du permis d'aménager PA 016 280 19C0001. Dans ce cadre, le SDEG (Syndicat départemental d'énergies et de gaz) demande la signature d'une convention autorisant gratuitement le passage sur le domaine privé de la commune (parcelle F 934) du raccordement du lot le plus éloigné du domaine public. Les élus autorisent le maire à signer la convention.

Les futurs propriétaires des deux lots seront invités à prévoir un éventuel raccordement au réseau d'assainissement collectif au cas où celui-ci serait créé un jour.

Subvention au collège Jean Rostand pour des sorties pédagogiques

Monsieur le Maire expose les demandes de subvention du collège Jean Rostand au nom des élèves demeurant à Rivières pour les voyages linguistiques à Birkenau et en Italie prévus durant l'année scolaire 2019/2020, ainsi que la classe chantante avec un déplacement à Disneyland.

Il expose que le nombre d'élèves concernés se monte à 15 jeunes. Il rappelle les montants versés pour l'année scolaire 2018/2019 (440,30 € attribués – 34,60 € restitués suite à annulation) et pour 2017/2018 (299 € attribués et 35 € restitués). Le Maire propose aux élus de mettre en place un système de prise en charge du coût du voyage par élève de 12 % avec un montant minimal de 15 €, afin de rester dans une enveloppe similaire à celle de l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, attribue la subvention suivante au collège Jean Rostand de La Rochefoucauld au profit des élèves de Rivières pour les projets pédagogiques de l'année scolaire 2019/2020 :

Destination	Coût	Nombre	Montant	Total
Birkenau (6 nuitées)	317,00 €/élève	3 élèves	38,04 €/élève	114,12 €
Italie (6 nuitées)	369,00 €/élève	6 élèves	44,28 €/élève	265,68 €
Disneyland (1 nuitée)	167,50 €/élève	6 élèves	20,10 €/élève	120,60 €

Soit un montant global de 500,40 €.

Préemption d'un bien par le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil, comme cela a été évoqué lors de la séance précédente, que la communauté de communes lui a demandé de préempter le bien bâti situé 10 route de Limoges. Il a donc pris un arrêté décidant la préemption du bien précité le 17/01/2020.

Il demande maintenant au conseil de choisir un notaire, d'acter le principe de la revente à la CDC au coût d'achat supporté par la commune et de l'autoriser à signer les actes à intervenir.

Les élus demandent à Me DESSET de dresser l'acte de vente lié à la préemption du bien situé 10 route de Limoges. Ils précisent que ce bien est destiné à être revendu à la communauté de communes La Rochefoucauld-Porte-du-Périgord au prix payé par la commune, éventuels frais annexes inclus. Enfin, ils autorisent M. le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer les actes à intervenir en l'étude de maître DESSET, notaire à La Rochefoucauld-en-Angoumois, pour cette acquisition ainsi que pour la revente à venir.

Adhésion au groupement d'achat d'électricité constitué par le SDEG (tarifs bleus)

Monsieur le Maire expose qu'à compter du 1^{er} janvier 2021 les collectivités locales auront l'obligation de mettre en concurrence les entreprises pour la fourniture d'électricité avec une puissance souscrite inférieure à 36 KVa (tarifs bleus) comme cela l'est déjà pour les anciens tarifs jaunes (puissance souscrite à partir de 36 KVa). Le SDEG propose la constitution d'un groupement d'achat à ses collectivités adhérentes.

Les élus présents approuvent et autorisent le maire à signer la convention constitutive du groupement.

Effacement de réseaux au droit du VC110 / RD941 sous l'emprise du futur rond-point

Monsieur le Maire rappelle le dossier de création par la communauté de communes d'un rond-point à l'intersection du VC 110 (rue de la Fosse Pacaud) et de la RD 941 (route de Limoges).

Les travaux liés aux réseaux sont en cours. La CDC avait demandé en cours de projet à la commune si elle avait la volonté d'enfouir les réseaux aériens (basse tension et téléphonie). Un accord de principe avait été donné. Le SDEG a donc émis un premier chiffrage qui correspond à une enveloppe maximum (8 450 € de reste à charge pour la commune pour la basse tension, et 3 937,50 € pour la téléphonie). Un devis précis sera demandé à l'entreprise intervenante pour le compte du SDEG sur lequel se basera une convention. Ce devis est annoncé à un montant moins élevé.

Pour ne pas perdre plus de temps sur ce dossier, M. le Maire demande aux élus de l'autoriser à signer les deux conventions concernant l'enfouissement des réseaux électriques et de communications électroniques pour le montant inférieur ou égal au chiffrage émis par le SDEG initialement.

Le Conseil autorise le maire à signer les deux conventions dès qu'elles seront finalisées par le SDEG dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Budget 2019

Monsieur le Maire fait un point sur les finances 2019 en attendant le vote du compte administratif lors de la prochaine séance.

Pour le budget Commune, les recettes de fonctionnement 2019 s'élèvent à 989 001,68 € et les dépenses à 815 077,06 €. Les deux postes sont en légère progression. Avec le résultat antérieur, l'épargne brute est annoncée à 930 765,75 €. La section investissement présente un déficit cumulé de 95 865,05 €.

Les restes à réaliser sont ensuite présentés. Ils présentent un solde négatif de 355 478,65 € largement expliqué par le financement sur l'exercice 2019 des travaux en cours sur le secteur des Gavareaux.

Le résultat de clôture de l'exercice devrait donc se monter à 479 422,05 €.

Pour le budget annexe de la régie de transport, le Maire explique qu'une subvention d'équilibre du budget principal de 14 497,17 € a été nécessaire pour couvrir le déficit. Il en profite pour évoquer le problème de stationnement anarchique et dangereux devant l'école et rappelle le mot passé dans les cahiers des élèves.

Un point rapide est également fait sur le budget annexe assainissement pour rappeler les travaux d'extension du réseau d'eaux usées de la Maladrerie partiellement financés par un emprunt.

Questions diverses

Déclarations d'intention d'aliéner

Outre le bien préempté 10 route de Limoges, le Conseil municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- Lotissement La Machère (bâti)
- Rue des Châtaigniers (bâti)
- 190 rue de la Braconne (non bâti)
- 181 rue des Amettes (bâti)
- Rue de la Clide (non bâti)
- 393 rue du Champ de l'Amour (bâti)
- Lotissement La Rivière (bâti)
- 155 rue de la Braconne (bâti)

Travaux rue des Amettes

M. Toulisse expose que des nouveaux propriétaires ont fait réaliser des travaux par une entreprise. Celle-ci, ayant sali la rue des Amettes, l'a balayée un peu trop efficacement. Il a donc demandé à l'entreprise Eurovia de vérifier que les travaux qu'elle avait elle-même réalisés dans le cadre du FDAC l'an dernier n'avaient pas été remis en cause. M. Toulisse a été rassuré par le technicien.

École

Les visuels pour les nouveaux stickers à accoler sur les vitrages bas tout autour de la cour. Les élus se disent tout à fait satisfaits.

Travaux rue des Gavareaux

Un devis a été validé pour la réfection des boucles magnétiques devant l'entrée du Centre Pierre Mourier suite aux travaux d'enrobés qui n'ont pas permis de conserver les anciennes. Il s'agit de la boucle pour les véhicules entrant et de la double boucle anti-fugue. Le montant, réparti à moitié sur les deux communes de La Rochefoucauld-en-Angoumois et Rivières, se monte 5 157,84 € TTC.

Des devis sont en cours pour la fourniture de deux panneaux d'information locale désignant les différentes structures de l'hôpital et le camping en lieu et place des trois panneaux existants vétustes. La réalisation des enrobés rue des Gavareaux, notamment sur le plateau au droit de la rue de la Piscine ne satisfait ni les communes ni le Département. De même, plusieurs regards présentent des problèmes de hauteur.

Les travaux débutent rue des Flots. Un problème d'eaux pluviales lié au manque de pente a été constaté mais était déjà préexistant au projet. Pour le régler, il aurait fallu changer toutes les bordures et reprendre le réseau. Les flaques se résorbant relativement rapidement, il a été décidé de ne pas augmenter les frais. Toutefois, certaines bordures très abîmées seront malgré tout changées.

Futur rond-point rue de la Fosse Pacaud / route de Limoges

D'une réunion à l'autre, il semble que les problèmes soulevés ne soient pas résorbés. Les dernières questions concernaient la faible profondeur d'enfouissement du réseau haute tension, le déplacement des coffrets du centre Leclerc et la pose de la fibre optique. La prochaine réunion est fixée au 18 février.

Anciens combattants

M. Alain BOYALS, président de l'Amicale des Anciens Combattants, demande si le mât positionné au Monument aux Morts pourrait être restauré. Il souhaiterait également qu'une fixation par mousqueton soit prévue. Le Maire informera les agents.

Invitations

Le Maire appelle la tenue de l'assemblée générale départementale à Rivières le 1^{er} mars prochain. Une gerbe sera déposée à cette occasion au Monument aux Morts.

L'Amicale Laïque Cyclo offre sa galette le 7/02 à 20h00 à la salle des associations.

Monseigneur Gosselin organise une rencontre-débat aux Carmes le 7 février.

Vitesses excessives

Mme Blanchier fait état d'inquiétudes de riverains de la RD 6 au niveau de Lavaud concernant la vitesse de certains véhicules. Un comptage sera demandé à l'agence départementale de l'aménagement pour vérifier les dépassements, leurs nombres et les horaires auxquels ils se produisent.

Communication

Viviane Pivoïn informe que le site ne peut actuellement être mis à jour suite à un problème technique chez l'hébergeur.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Mme Pivoïn expose que lors de la réunion pour les personnes publiques associées des remarques de différents services avaient été reçues en communauté de communes sans que les communes soient elles-mêmes informées. Pour Rivières, les plus importantes concernent la remise en cause des zones AUx (future zone économique) en extension de la zone de la Fosse Pacaud (en contrebas).

La CDC arrêtera le projet lors de son conseil communautaire du 17 février. Les communes auront alors trois mois pour émettre leur avis sur ce projet donc au choix, soit avant, soit après les élections municipales.

Il est probable que le projet arrêté comporte encore de nombreuses coquilles comme lors de la consultation publique d'octobre, à charge pour les communes d'en demander la rectification dans leur délibération. Enfin, sans les remarques préalables des services de l'État, il sera difficile d'orienter les demandes d'évolution du projet pour tenir compte des souhaits de la commune afin d'avoir le plus de chances possibles qu'elles soient reprises dans le PLUi final.

Boîte à livres

M. Cuny rappelle qu'une boîte à livres a été installée sous l'abribus devant l'école. Des utilisateurs lui ont signalé qu'elle était un peu haute. Les services techniques seront sollicités pour voir ce qui peut être fait pour améliorer la situation.

Syndicat d'aménagement touristique Braconne Bois Blanc

M. Cuny informe le conseil que M. Coutieras, de l'ONF s'est dit tout disposé à écrire un article sur les animaux présents dans la forêt pour le bulletin.

Buvette du stade

La buvette du stade a subi une effraction. Le volet a été très abimé. Rien n'a été volé, l'alarme ayant fait fuir les auteurs de trouble. Les élus envisagent de passer sur un système métallique.

Crues

Le chemin des Moulins a de nouveau été détérioré par les crues de fin d'année.

Communauté de communes

M. Toulisse évoque le dernier conseil communautaire où les élus ont adopté le financement du complément versé aux syndicats de rivières (suite au statu quo empêchant la mise en place d'une taxe GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) par le fonds de péréquation des ressources intercommunales (PFIC). La part communale du PFIC est déjà ponctionnée pour financer le déploiement de la fibre.

M. Cuny soulève l'ambiguïté par laquelle des compétences ou des investissements intercommunaux se retrouvent financés de fait par les communes.